

A retenir

Cicadelles vectrices de la flavescence dorée	Des symptômes sont visibles au vignoble. Des adultes de cicadelles sont toujours observés.
Mildiou	Situation stabilisée sur grappes. Nouveaux symptômes sur jeunes feuilles.
Eudémis	La 3^{ème} génération se poursuit.
Oïdium	La situation se stabilise.

PLUVIOMETRIE

Vignoble régional

Tableau des hauteurs de pluies du 06 au 12 août

	6-août	7-août	8-août	9-août	10-août	11-août	12-août	CUMUL HEBDO
Pyrénées-Orientales	ESTAGEL	0	9,6	0	5,8	0	1	16,4
	LAROQUE DES ALBERES	0	15,8	0	12,8	0	1,9	30,5
	PIA	0	11,5	0	11,5	0	0,1	23,1
Aude	ALAIGNE	0	12,8	1,6	0	0	8	22,4
	LEZIGNAN	0	12,3	0	1,1	0	9,4	22,8
	NARBONNE	0	2,4	0	1,5	0	8,2	12,1
Hérault	POUZOLLES	0	0,3	0,1	0,4	0	15,1	15,9
	PUISSEGUIER	0	0,3	0	0,1	0	14	14,4
	VALFLAUNES	0	0	0,1	13,2	0	28,1	41,4
Gard	CHUSCLAN	0	0	0,2	114,5	0	10,7	125,4
	SAINTE GILLES	0	2,2	0	8,4	0	17,7	28,3
	VILLEVIEILLE	0	0	0,2	20,4	0	31,9	52,5

Directeur de publication
Denis Carretier
Président de la
Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321
Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation
Nadine Bals, Laure
Bérard-Delay, Fabrice
Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue,
Christel Chevrier

Crédit photos
Groupe Chambre,
Groupe Guide des
Vignobles Rhône-
Méditerranée

Action pilotée par le
ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office
national de l'eau et des
milieux aquatiques, par
les crédits issus de la
redevance pour
pollutions diffuses
attribués au financement
du plan Ecophyto.

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89) pour les cépages et/ou les situations précoces.

Le stade phénologique majoritaire est « fin véraison » (stade 37 ou BBCH 89).



Fin véraison
(stade 37 ou BBCH 89)

FLAVESCENCE DOREE ET SON VECTEUR

Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de cicadelles vectrices de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus*, sont toujours observés.

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.



Evaluation du risque

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Eudémis

Aude

Le vol de 3^{ème} génération se poursuit sur l'ensemble du département, mais de manière très hétérogène. En zone précoce, l'intensité du vol tend à décroître très fortement.

Des dépôts de pontes sont observés en toutes zones, avec des niveaux là encore très hétérogènes.

Les toutes premières perforations sont observées en secteur précoces.



Gard

Le vol de 3^{ème} génération se poursuit ainsi que les pontes. Les piégeages sont irréguliers selon les secteurs. Les éclosions et les perforations de larves au stade L1 et L2 sont couramment observées dans les secteurs sensibles (Costières notamment).

Hérault

Le vol de la 3^{ème} génération est en cours. Les captures sont en diminution.

Des pontes à tous les stades sont observées en toutes zones. Les dépôts peuvent être importants (jusqu'à 88 pontes viables sur 100 grappes observées).

Des éclosions et des perforations sont notées en toutes zones. Des larves sont visibles jusqu'à L5 en zones précoces et moyennes et les 1^{ères} L1 en zones tardives.

Pyrénées-Orientales

Le vol de 3^{ème} génération est toujours en cours dans les secteurs moyens et tardifs. Les dépôts de pontes sont encore en cours sur le secteur de la Haute Vallée de l'Agly, du Bas Conflent et des Fenouillèdes Vallée. Le niveau de population peut être important selon les parcelles.

Les perforations sont visibles sur les secteurs de la Plaine (Nord et Sud), du Cru Banyuls, des Aspres Premiers Coteaux et de la Moyenne Vallée de l'Agly.

Evaluation du risque

Surveiller les dépôts de ponte, le seuil de nuisibilité est de 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

Cryptoblabes gnidiella

Gard

Le vol se poursuit avec des captures en augmentation dans les Costières. On note toujours la présence de chenilles au niveau de la zone fructifère, en particulier dans le sud du département.

Hérault

Aucune capture n'est réalisée.

Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés dans quelques pièges du réseau d'observation départemental. Les chenilles sont également présentes avec des dégâts sur grappes.



Eulia

Aude et Hérault

Des captures sont notées.

MILDIU

Aude

Aucune évolution significative sur grappe n'est observée cette semaine.

Suite aux précipitations du 7 août, de nouvelles tâches fructifères sont signalées en toutes zones du département notamment sur les entre-cœurs et repousses sur vignes grêlées.

Cet épisode pluvieux est également responsable de la progression des symptômes de type « mosaïque » sur feuilles âgées.



Gard

Pas d'évolution notable de la maladie depuis la semaine dernière.

Hérault

Quelques nouveaux symptômes sur jeunes feuilles et entre-cœurs (taches fraîches parfois fructifiées) sont observés. Les plantiers sont concernés par la maladie.

La présence des symptômes sur grappes « faciès rot brun » est stabilisée dans la grande majorité des parcelles.

Le mildiou mosaïque est toujours visible et parfois fructifié.

Pyrénées-Orientales

Le mildiou est toujours présent sur feuilles sous forme de taches plus ou moins sèches et mildiou mosaïque. Les pluies successives de ces derniers jours et les humidités matinales sur tous les secteurs ont pu relancer la maladie sur feuilles avec la sortie de mildiou mosaïque.

Sur grappes la véraison est le stade de la fin de la sensibilité des grappes au mildiou.

Evaluation du risque

La période de sensibilité des grappes est encore en cours dans certaines situations.

La fin de sensibilité de la grappe au rot brun est atteinte quand toutes les baies sont vérées. Toutefois, si le risque d'attaque sur grappes devient nul, il n'en est pas de même pour le feuillage.

Les plantiers sont particulièrement vulnérables aux défoliations.

OIDIUM

Vignoble régional

Situation stabilisée.

Aude

Sur grappe, aucune évolution significative n'est n'observée.

Sur feuille, on constate une légère progression des symptômes notamment sur les zones du centre et de l'est du département.

Gard

Pas d'évolution notable depuis la semaine dernière.

Hérault

Dans quelques situations fortement atteintes par la maladie, on note parfois une évolution sur

grappe avec des éclatements de baies.

La situation se stabilise.

Pyrénées-Orientales

Dans les secteurs moyens et tardifs la véraison a stoppé le développement du champignon. Cependant dans les parcelles où il est présent, son évolution sur grappes se poursuit et reste ponctuellement très importante et facilement visible et ce jusqu'à la véraison complète des grappes.

Les dégâts sont observables plus facilement sur grappes avec des intensités parfois très élevées.

Sur feuilles l'oïdium est toujours actif avec une évolution ralentie par les fortes chaleurs.

Evaluation du risque

La sensibilité des grappes au champignon décroît pour devenir nulle à la véraison complète.

Les observations sont à poursuivre dans les plantiers notamment.

BLACK ROT



Taches de black rot

Gard et Hérault

Pas de nouveaux symptômes observés. La situation est stable.

Evaluation du risque

Continuer à surveiller les parcelles à historique notamment.

POURRITURE GRISE

Vignoble régional



Mesures prophylactiques

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Aude

Pas d'évolution notable, de très rares symptômes sur grappes sont observés en toutes zones, sur parcelles fortement touchées par les vers de grappes de 2^{ème} génération.

Gard

Des symptômes de pourriture grise sont observés de manière éparse en tous secteurs. Ils font suite à l'éclatement des baies (grappes compactes, grêle...) et/ou à des perforations de tordeuses de la grappe.

Hérault

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont observés sur grappes (« bouchons » ou baies isolées) dans certaines parcelles. Ils sont essentiellement liés à des perforations de tordeuses de la grappe mais aussi à des éclatements de baies (grêle, oïdium, excès de vigueur...). Les fréquences maximales observées peuvent atteindre 28 %.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes de *Botrytis cinerea* sont visibles sur grappes. Ces symptômes sont occasionnés pour la plupart par des perforations d'eudémis et/ou à la compacité des grappes provoquant l'éclatement des baies (notamment sur Chardonnay et Muscats à petits grains).

Evaluation du risque

Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

POURRITURE ACIDE

Gard

Quelques symptômes ont été observés en Vallée du Rhône et en Uzège. Ils sont généralement causés par des accidents climatiques (ex : grêle) ou des excès de vigueur.

Hérault

Des symptômes sont observés dans de rares parcelles des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais. Les fréquences maximales peuvent atteindre localement 40 % (avec quelques baies atteints par grappe).

Pyrénées-Orientales

Des symptômes de pourriture acide sont visibles sur grappes. Ces symptômes sur quelques grains sur quelques grappes se développent pour la plupart sur des grains avec des perforations d'eudémis et/ou sur des grappes compactes (notamment sur Chardonnay et Muscats à petits grains).

Evaluation du risque

Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

Aspergillus carbonarius

Hérault

Des symptômes sont observés dans certaines parcelles des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais. Localement les fréquences maximales d'attaque peuvent atteindre 36 %.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont visibles sur grappes. Ces symptômes se développent pour la plupart sur des baies perforées par de l'eudémis et/ou sur grappes compactes avec des baies fragilisées.

Evaluation du risque

Surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

CICADELLE VERTE

Vignoble régional

Des larves sont observées. Le seuil de nuisibilité de 200 larves pour 100 feuilles est loin d'être atteint.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité est de 200 larves pour 100 feuilles observées.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont visibles.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Leur fréquence est en augmentation.

METCALFA PRUINOSA

Hérault

La cicadelle pruineuse est observée dans la Basse Vallée de l'Hérault sans dégât notable.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Quelques symptômes sur feuilles sont notés dans certaines parcelles.

Evaluation du risque

Le seuil de nuisibilité à cette période est de 30 % de feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

COCHENILLES

Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales

Quelques cochenilles sont observées au vignoble.

ACCIDENT CLIMATIQUE

Grêle

Aude

Un orage accompagné de grêle est à déplorer le 7 août sur une partie de la Malepère. Il a notamment affecté les communes de Fanjeaux, Lasserre de Prouille, Brézihac, Cailhavel, Villeneuve lès Montréal.

Sur certaines parcelles les pertes de récolte pourraient atteindre plus de 50 %. Une estimation plus précise des dégâts occasionnés par cet accident climatique est en cours.

Gard

Les orages de cette dernière semaine ont été accompagnés de grêle de manière localisée, entraînant l'éclatement des baies et des impacts sur les rameaux. Le bassin alésien, l'Uzège ainsi que les communes de Jonquièrre Saint Vincent et Beaucaire ont notamment été touchées.

Hérault

Le 12 août, un épisode de grêle a touché le vignoble du Faugérois et du Nord Biterrois, sur les communes de : Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Fos, Laurens, Lieuran Les Béziers, Magalas, Pailhes, Puimisson, Puissalicon, Roquessels, Thézan Les Béziers... Des dégâts significatifs (avec perte de récolte) sont observés dans certaines parcelles.

Inondations

Gard

Suite à l'épisode orageux du 9 août, des dégâts ont été observés sur des parcelles aux abords de la Cèze, l'Ardèche et leurs affluents.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention**, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliquer dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr.

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, ADVAH, Cave d'Ouveillan, Dubreucq, Civam bio, CAPL, Ets Perret, Ets Pérès, JEEM, Ets Touchat, Fredon LR, IFV.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.